



SPELC Morbihan

BULLETIN D'ADHÉSION 2015 / 2016

M^{me}, M^{lle}, M. : Prénom :

Si conjoint :

Mme, Melle, M. : Prénom :

Adresse personnelle :

Téléphone : Mobile :

Adresse e-mail :

Nom et adresse de l'établissement :

Renouvelle

Donne (nouvel adhérent)

Son adhésion au Syndicat professionnel de l'enseignement libre catholique du Morbihan pour l'année scolaire 2015-2016.

Règle sa cotisation :

- **0, 24€ x (Indice) =€**, enseignants, documentalistes, chefs d'établissement ;

- **ou 0,05 € x (Nombre de points) =€**, salariés OGEC ;

- **ou 72 € ou 57 € ou 71 €**

par chèque - adressé à **Catherine TOQUÉ - 10 rue Surcouf - 56100 LORIENT**

- établi à l'ordre du **SPELC 56 - CCP. 2 840 39 K Rennes.**

À Le Signature :

Situation Professionnelle

❖ **Je suis personnel OGEC**

1^{er} degré (école)

2nd degré (collège – lycée)

Éducation et vie scolaire	Services supports
Enseignement et fonctions connexes	Gestion administrative et financière
Vie scolaire	Entretien et maintenance des biens et équipements
	Restauration
	Autre fonction

Ancienneté : Coefficient : Horaire hebdomadaire :h. ou mensuel :h

❖ **Je suis personnel d'enseignement**

1^{er} degré (école)

2nd degré (collège – lycée)

<input type="checkbox"/> Enseignant ASH	<input type="checkbox"/> Professeur de l'agricole	<input type="checkbox"/> Documentaliste
<input type="checkbox"/> Instituteur	<input type="checkbox"/> Enseignant en Université	<input type="checkbox"/> Suppléant ou délégué
<input type="checkbox"/> Professeur des écoles	<input type="checkbox"/> Agrégé	<input type="checkbox"/> Étudiant ISFEC (CAFEP-CRPE)
<input type="checkbox"/> Chef d'établissement	<input type="checkbox"/> Certifié	<input type="checkbox"/> MIJEC
<input type="checkbox"/> AE - CE	<input type="checkbox"/> MA I - II – III - IV	<input type="checkbox"/> En retraite
<input type="checkbox"/> PLP2	<input type="checkbox"/> PLP1	<input type="checkbox"/> Autre :

Discipline enseignée : Horaire hebdomadaire : h Indice : Ancienneté :

Son montant : 0,24 € x Indice de rémunération. *Merci d'arrondir à l'euro inférieur.*
ou 0,05 € x Coefficient de rémunération (salariés OGEC).

- Cas particuliers :**
- Instituteurs et professeurs stagiaires, suppléants : 72 €
 - Etudiants en Master : 57 €
 - Personnes payées pour un "temps partiel" : le montant est calculé au prorata du temps effectué, avec un minimum de 71 €.
 - Retraités : 71 €
 - Couples : **une seule cotisation.**

La cotisation est à adresser à la trésorière :

Catherine TOQUÉ – 10 Rue Surcouf - 56100 LORIENT -
Tél. : 02.97.21.88.97. – tresoreriesspelc56@gmail.com

La cotisation se règle au cours du 1^{er} trimestre de l'année scolaire.

Possibilité de faire 2 chèques en indiquant les dates souhaitées de l'encaissement.

Le SPELC 56 délivre un reçu à joindre à votre déclaration de revenus.

~~~~~

**Vous pourrez :** - soit **obtenir un crédit d'impôt** sur le revenu de **66 %** de votre cotisation versée,

Pour **71 €** de cotisation minimale, crédit d'impôt de 46,86 €.

**Coût réel de la cotisation : 24,14 €.**

Les personnes qui **ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu** se verront rembourser le crédit d'impôt lié à la cotisation.

- soit **l'intégrer** dans vos **frais professionnels.**

**Votre cotisation vous permet aussi :**

- de **bénéficier** du contrat GMF "couverture protection juridique" (**nouvelles garanties !**)
- d'**accéder** aux services que le Crédit Social des Fonctionnaires met à la disposition de ses adhérents dans les domaines :
  - du crédit : pour tous les besoins de l'existence, prêts personnels et immobiliers ;
  - de l'assurance : des personnes (vie, prévoyance...), des biens (voitures, habitation, responsabilité civile...) et de la vie quotidienne, tels que détaillés dans le guide des services diffusé par le CSF.

*Du fait de votre adhésion au SPELC, vous êtes dispensé d'acquitter le droit d'entrée (environ 45 €), vous acquitterez seulement la cotisation annuelle (environ 20 €).*
- de **recevoir**
  - l'agenda (année scolaire), dès le mois de juin,
  - *L'éducateur chrétien*, journal de la fédération nationale des SPELC,
  - "SPELC Infos 56" et les flash infos (par courriel) préparés au niveau départemental,
  - des documents spécifiques : dossier de rentrée salariés OGEC, lettres catégorielles éditées par la Fédération,
- d'**être informé de la parution** d'articles sur le blog [www.spelc56.fr](http://www.spelc56.fr)
- d'**accéder à l'espace "Adhérents"** sur le site de la Fédération [www.spelc.fr](http://www.spelc.fr)
- d'**interroger vos responsables départementaux** sur toutes les questions qui vous préoccupent.
- de **bénéficier** d'une évaluation retraite gratuite.